



**Commune de Massongex**

Tél. 024.471.37.12 – info@massongex.ch

[www.massongex.ch](http://www.massongex.ch)

## **Mise à l'enquête publique**

### **COMMUNE DE MASSOGNEX**

#### **Plan de quartier « Clos Fleuri » au lieu-dit « Grand-Clos »**

L'administration communale de Massongex informe la population que le plan de quartier «Clos Fleuri», a été adopté par l'Assemblée primaire du 11 octobre 2021, sans changement par rapport au projet soumis à l'enquête publique par insertion dans le bulletin officiel du No 30 juillet au 30 août 2021.

Conformément aux dispositions des articles 36 et 37 de la Loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, l'administration communale de Massongex dépose publiquement, durant 30 jours, le plan de quartier « Clos Fleuri ».

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier auprès du bureau communal pendant les heures ouvrables.

Ont qualité pour recourir, les personnes qui maintiennent leur opposition et celles touchées par les modifications éventuelles apportées par l'Assemblée primaire au plan de quartier et au règlement et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Le recours au Conseil d'Etat doit être exercé dans les 30 jours, dès la présente publication.

ADMINISTRATION COMMUNALE  
MASSONGEX

Massongex, le 22 octobre 2021